GREFFE
du Tribunal de Commerce de
SAINT-NAZAIRE
BP 274 44616 ST-NAZAIRE CEDEX
CCP NANTES 289-06 D
ACCES MINITEL: 08.36.29.11.11
TEL:0240225232- FAX:0240667360

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Société Anonyme
OUEST PARTENAIRES AUDIT
38 AVENUE DU BOIS D'AMOUR
B.P. 89

44502 LA BAULE

Dépôt effectué par :

Société Anonyme
OUEST PARTENAIRES AUDIT
38 AVENUE DU BOIS D'AMOUR
B.P. 89

44502 LA BAULE

Numéro RCS : SAINT-NAZAIRE B 313 997 975 (3153/78B00102)

Pièces déposées le 29/09/1998 Numéro : 981633

PV CONSEIL ADMINISTRATION du **31/08/1998**
- Changement de président
NOMINATION DE Mr BROCHOIRE Alain en remplacement
de Mr LARRIVOIRE Gilles

REFERENCE TARIFAIRE: décret du29 AVRIL 1980 modifié: numéro 61 de la nomenclature: 5 TAUX DE BASE + FRAIS POSTAUX et TVA

Le Greffier,

OUEST PARTENAIRES AUDIT
Société anonyme
au capital de 300 000 Francs
Siège social : 33, Avenue du Bois d'Amour
LA BAULE L.A.

SIREN 313 997 975 R.C.S. SAINT-NAZAIRE

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT-NAZAIRE
DEPOT ENREGISTRE LE 29 SEPT. 1998
NUMERO : 98 1633

COPIE CERTIFIEE CONFORME

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 31 AOUT 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit
le 31 Août
à 11 heures,

les administrateurs de la Société OUEST PARTENAIRES AUDIT, société anonyme au capital de 300 000 Francs, dont le siège social est 33, Avenue du Bois d'Amour à LA BAULE, se sont réunis audit siège, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nouvelle composition du bureau,
- Questions diverses.

Sont présents et ont émargé le registre des présences :
- Monsieur Bernard BAUDOT,
- Monsieur Charles-André POYET-POULET,
- Monsieur Patrick POUYET,
- Monsieur Alain BROCHOIRE.

Le Conseil, comprenant les quatre administrateurs en exercice, peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard BAUDOT ouvre la séance assisté de Monsieur Charles-André POYET-POULET qui accepte de remplir les fonctions de secrétaire.

Il rappelle à ses collègues la dernière réunion du Conseil dont il convient d'approuver et signer le procès-verbal.

Le Conseil adopte et approuve, après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion.

Monsieur le Président aborde ensuite l'unique point inscrit à l'ordre du jour :

- NOUVELLE COMPOSITION DU BUREAU -

Monsieur le Président rappelle qu'aux termes des délibérations de la réunion du Conseil

.../...

Digitized by Google

d'Administration, de ce jour, à 9 heures :

- Monsieur Alain BROCHOIRE a été nommé administrateur, à titre provisoire sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires, en remplacement de Monsieur Gilles LARRIVOIRE démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le

En conséquence, il convient de procéder à nouveau à la composition du bureau qui était jusqu'alors la suivante :

. Président Directeur Général : Monsieur Gilles LARRIVOIRE.

. Administrateurs : - Monsieur Bernard BAUDOT,
- Monsieur Charles-André POYET-POULET,
- Monsieur Patrick POUYET.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de nommer à la présidence :

- Monsieur Alain BROCHOIRE, Expert Comptable - Commissaire aux comptes, demeurant 42, rue Georges Guynemer à NANTES L.A.

Le Conseil lui confère, de façon énonciative et non limitative, les pouvoirs suivants :

- Nommer et révoquer tous mployés, fixer les conditions de leur admission et de leur renvoi, ainsi que les traitements, salaires, remises et gratifications ;
- Diriger et surveiller toutes les affaires sociales ;
- Signer la correspondance ;
- Effectuer tous achats de matériel, d'outillage, de matières premières, de marchandises et autres ;
- Passer et accepter tous traités et marchés, à forfait ou autrement, rentrant dans l'objet de la Société ;
- Faire toutes soumissions, prendre part à toutes adjudications ;
- Toucher les sommes dues à la Société ; payer celles qu'elle pourra devoir ; régler et arrêter tous comptes ;
- Contracter et résilier toutes assurances ;
- Souscrire, endosser, accepter, négocier et acquitter tous effets de commerce ;
- Faire ouvrir à la Société, dans tous les établissements de crédit ou banques, tous comptes courants et d'avances sur titres ; créer tous chèques et effets pour le fonctionnement de ces comptes ;
- Exercer toutes actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant ; représenter la Société dans toutes opérations de redressement ou liquidation judiciaire ;
- Faire tous traités et transactions ; consentir tous acquiescements, ainsi que toutes subrogations et antériorités, et toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement ;

.../...

- Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, constituer tous mandataires spéciaux, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire pour l'administration générale des affaires de la Société et l'exécution des décisions du Conseil.

Par contre, les cautionnements, avals et garanties devront faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil.

A l'égard des tiers, le Président a tous pouvoirs dans les limites de l'objet social et dans celles stipulées ci-dessus en ce qui concerne les cautionnements, avals et garanties.

La rémunération de Monsieur Alain BROCHOIRE sera fixée ultérieurement.

Corrélativement, à compter du 31 Août 1998, le bureau est composé ainsi qu'il suit :

. Président Directeur Général : Monsieur Alain BROCHOIRE.

. Administrateurs : - Monsieur Bernard BAUDOT,
- Monsieur Patrick POUYET,
- Monsieur Charles-André POYET-POULET.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les membres présents après lecture, pour servir et valoir ce que de droit.

SUIVENT :

1°) Les signatures des membres présents:

Président de séance
Monsieur Bernard BAUDOT

Administrateurs
Monsieur Charles-André POYET-POULET

Monsieur Patrick POUYET

Monsieur Alain BROCHOIRE

.../...

2°) <u>L'acceptation des fonctions du nouveau Président Directeur Général</u> :

Monsieur Alain BROCHOIRE

Bon pour acceptation des fonctions de président - directeur - général

